

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2023-043

Séance du 05 JUIN 2023

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal	: 19
En exercice	: 19
Présents	: 18
Qui ont pris part à la délibération	: 19
<u>Date de la Convocation</u>	: 30/05/2023
<u>Convocation affichée et diffusée le</u>	: 30/05/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 juin, à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur VALLOS Frédéric, Maire,

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Objet : CCDSV – Demande de fonds de concours – Aménagement route de Sainte Euphémie

M. Frédéric VALLOS, Maire, informe le Conseil municipal que les travaux du collège et du gymnase sur la commune de Saint-Didier-de-Formans avancent et que les communes de Saint-Didier-sur-Formans, Trévoux et Sainte-Euphémie ont décidé de mettre en place des itinéraires cyclables sécurisés sur les voiries de proximité afin de permettre aux collégiens, mais aussi aux jeunes des associations qui utiliseront le gymnase, de se déplacer à vélo de façon sécurisée. Le site du collège et gymnase étant situé à la jonction de ces trois communes.

Monsieur le Maire précise qu'environ deux tiers des déplacements en France sont inférieurs à 5 km et que la plupart sont effectués en voiture et qu'il est important de contribuer à faire évoluer la tendance.

Il indique également que le collège accueillera près de 750 élèves au démarrage pour une capacité de 1000 élèves. Treize bus scolaires transiteront tous les jours par le collège qui rayonne sur huit communes et près de 20 000 habitants.

Les travaux programmés sont les suivants.

Après les aménagements réalisés sur la route de Trévoux (RD 28h), la commune prolongera les travaux d'aménagement fait par la commune de Sainte Euphémie en direction du Collège sur la RD n°28F)

La commune de Trévoux aménage le chemin d'Arras sur une longueur d'1,8 km afin de permettre une connexion entre le secteur actuel Lycée / Piscine / Gymnases / groupes scolaires / zones d'habitats, et le futur collège et gymnase de Saint-Didier-de-Formans.

Ces aménagements prennent place a une part, dans le cadre de la portu
par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et, d'autre pa
Relance et du fonds Mobilité Actives en faveur des mobilités douces.

Envoyé en préfecture le 06/06/2023
Reçu en préfecture le 06/06/2023
Publié le
ID : 001-210103479-20230605-2023043-DE



Des subventions sont possibles afin de permettre aux communes d'alléger leur plan de financement, auprès : de l'Etat (Appel à projet Aménagements cyclables 2022 du Plan France Relance Vélo ; DSIL ou DETR), la Région et le Département de l'Ain). La Communauté de communes apportera également un soutien financier via un fond de concours.

Montant des travaux prévisionnels : **112 358, 10 € HT**
 - Maitrise d'œuvre (Aintégra) : 6 577.51 € HT
 - Estimatif secteur 1 (Rte Ste Euphémie) : 118 935,61 € HT

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	29 733,90	25,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	29 733,90	25,00%
	Conseil départemental			0,00%
	Autres (à préciser)	CCDSV	35 680,68	30,00%
	Total subventions publiques*		95 148,49	80,00%
2)	Fonds propres	/		20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		23 787,12	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	118 935,61 €	100,00%

Le conseil Municipal, à l'unanimité, décide

- ✓ **D'APPROUVER** le plan de financement prévisionnel pour les travaux d'aménagements cyclables sécurisés sur la commune de Saint Didier de Formans, visé ci-dessus :
- ✓ **DE SOLLICITER** une aide financière auprès de la Communauté de communes Dombes Saône Vallée au titre des fonds de concours mis en place par cette dernière.
- ✓ **DE S'ENGAGER** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ✓ **DE MANDATER** le Maire ou son Représentant pour effectuer toutes les démarches auprès des organismes et collectivités, et pour signer tous les documents nécessaires à ces demandes de subventions ;
- ✓ **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits aux BP 2022 et suivants.

Ainsi fait et délibéré
le 05 juin 2023
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Frédéric VALLOS



La secrétaire de séance
Marie-Claude HENRY

